



LE REVEIL ANARCHISTE



PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS
Adresser lettres et mandats :
Le Réveil, r. des Savoises, 6, Genève Suisse.

Avec Supplément
en langue italienne

SUISSE et UNION POSTALE
Abonnement : 1 année, fr. 5; 6 mois, fr. 2.50
Le numéro : 10 centimes

Le martyr de Sacco et Vanzetti

Voici une chronologie de l'affaire Sacco et Vanzetti, qui montre bien la froide décision prise, dès le début, après avoir arraché un verdict de mort, de s'opposer à la révision du procès, malgré toutes les irrégularités et les faits nouveaux invoqués par la défense. Ces quelques dates laissent entrevoir les souffrances horribles auxquelles nos camarades n'ont pas cessé d'être en butte au cours des sept ans et cent dix jours.

1919. 24 décembre. A Bridgewater, attaque à main armée, dans un but de vol, d'une automobile. Les occupants, L. Q. White et Alfred E. Cox, légèrement blessés, ripostent et obligent leurs agresseurs à fuir.

1920. 15 avril. A South Braintree, Frederick A. Parmentier, caissier, et Alexandre Bernardelli, garde de la maison Slater D. Morrill Shoe Company, sont tués et dépouillés de 15 mille dollars.

5 mai. Sacco et Vanzetti sont arrêtés sur un tram à Brockton.

18 mai. Vanzetti paraît devant la Cour de Brockton.

25 mai. Vanzetti est inculpé du délit de Bridgewater ci-dessus relaté.

26 mai. Le juge Averi, de la Cour du district de Quincy, renvoie Sacco devant le Grand Jury.

11 juin. Le Grand Jury de Plymouth prévient le juge Thayer d'avoir retenu contre Sacco l'accusation de port d'arme à feu sans permis, et contre Vanzetti celle de l'agression à main armée de Bridgewater.

1er juin. Vanzetti est déclaré coupable de ce dernier délit.

17 août. Le juge Thayer, malgré l'alibi de Vanzetti et le témoignage de dizaines de personnes venant confirmer qu'à l'heure du délit il se trouvait bien loin du lieu où il a été commis, condamne Vanzetti à une peine de douze à quinze ans de prison.

28 septembre. Incrimination de Sacco et Vanzetti pour le double assassinat de Parmentier et Bernardelli.

1921. Le juge Thayer fixe la date du procès à la Cour de Dedham. La défense demande un renvoi, afin d'obtenir la déposition d'un employé du Consulat italien parti pour l'Italie.

31 mai. Commencement du procès Sacco et Vanzetti à Dedham.

14 juillet. Le jury, malgré de nombreuses preuves établissant l'innocence de Sacco et Vanzetti, suggestionné par le juge Thayer, les reconnaît coupables d'assassinat au premier degré.

29 octobre. Le collège de la défense présente des motions pour annuler le premier procès.

8 novembre. Les motions réclamant un nouveau procès sont enregistrées à la Cour de Dedham.

24 décembre. Le juge Thayer écarte le pourvoi en révision de la défense.

1922. 22 juillet. La défense présente une nouvelle motion supplémentaire pour un nouveau procès.

11 septembre. Lola Andrew, témoin d'identification à charge, rétracte par acte notarié sa déposition au procès de Dedham.

1923. Sacco commence la grève de la faim dans la prison de Dedham.

25 février. La défense présente le *Bill of exceptions* (exposé des irrégularités et des faits nouveaux de l'affaire).

8 mars. Le Procureur du district présente des actes notariés en opposition à ceux de la

défense, y compris une déclaration de Lola Andrew qui maintient sa déposition au procès !

16 mars. L'audience pour le pourvoi en révision, déjà renvoyée une première fois, se trouve suspendue, Sacco étant trop faible pour y paraître. Sacco est examiné par des aliénistes.

17 mars. Le juge Thayer, se basant sur le rapport des aliénistes, envoie Sacco à l'asile des psychopathes. Sacco termine, après trente jours, la grève de la faim.

10 avril. Les aliénistes déclarent Sacco malade.

10 avril. Le juge Thayer envoie Sacco à l'asile des fous criminels de Bridgewater.

30 avril. Les audiences pour le pourvoi en révision sont renvoyées indéfiniment, le procureur de district Williams étant tombé malade.

10 septembre. Sacco, déclaré guéri, quitte l'asile de Bridgewater pour réintégrer la prison de Dedham.

3 octobre. On discute devant le juge Thayer les motions supplémentaires pour un nouveau procès.

12 novembre. Le débat des motions réclamant un nouveau procès est terminé.

1924. 1er octobre. Le juge Thayer rejette toutes les motions pour un nouveau procès.

7 novembre. Fred. H. Moore, chef du Collège de la défense, donne sa démission.

21 novembre. William G. Thompson est nommé chef du Collège de la défense.

1er décembre. Thompson présente le recours contre la décision du juge Thayer au sujet d'un nouveau procès.

26 décembre. Vanzetti est mis en observation à l'asile de Bridgewater.

1925. 23 avril. Vanzetti est déclaré guéri.

21 juillet. Le *Bill of exceptions*, un volume de 1454 pages, est présenté à la Cour suprême.

18 novembre. Célestin Madeiros avoue avoir participé au crime de South Braintree et déclare que Sacco et Vanzetti n'en étaient pas.

1926. 11 janvier. Commence à la Cour suprême la discussion du *Bill of exceptions*.

12 mai. La Cour suprême rejette toutes les demandes en révision de la défense.

17 juin. L'avocat Thompson présente au juge Thayer une nouvelle motion pour un nouveau procès, basée sur la confession de Madeiros, appuyée par 63 actes notariés.

13 septembre. A la Cour de Dedham, devant le juge Thayer, commence la discussion de la motion pour un nouveau procès.

23 octobre. Le juge Thayer rejette la motion pour un nouveau procès.

28 octobre. La défense présente un recours contre la décision du juge Thayer.

Novembre. Le *Bill of exceptions* est remis à la Cour suprême.

1927. 27 janvier. On discute devant la Cour suprême le *Bill of exceptions*.

5 avril. La Cour suprême rejette le pourvoi en révision du procès.

9 avril. Le juge Thayer prononce l'arrêt condamnant Sacco et Vanzetti à mourir sur la chaise électrique dans la semaine qui commence le 10 juillet.

29 juin. Le gouverneur Fuller, après avoir renvoyé l'exécution de Madeiros, Sacco et Vanzetti au 10 août, commence à s'occuper personnellement de l'affaire et nomme une commission spéciale d'enquête, composée de l'ancien juge Grant et des professeurs Lowell et Pratton.

15 juillet. Sacco et Vanzetti commencent la grève de la faim.

22 juillet. Le gouverneur Fuller interroge en prison Sacco, Vanzetti et Madeiros.

3 août. Le gouverneur confirme la condamnation prononcée par Thayer.

6 août. Publication des rapports de Fuller et de la Commission spéciale qui affirment Sacco et Vanzetti coupables d'homicide au premier degré.

8 août. Le juge Thayer refuse un nouveau procès.

19 août. Le Cour suprême du Massachusetts refuse de se prononcer sur le verdict du jury et d'accorder un nouveau procès, bien que la défense ait fourni la preuve de l'animadversion du juge Thayer contre les condamnés.

20, 21 et 22 août. Les juges fédéraux Holmes, Brandeis, Stones, Taft et Lowell refusent d'intervenir dans le cas Sacco et Vanzetti. La sœur de Vanzetti et la femme de Sacco tentent une dernière démarche auprès du gouverneur Fuller. Rose Sacco dit au gouverneur de songer qu'il a des enfants comme Sacco et d'en examiner le cas en tant que père et non seulement comme homme appelé à appliquer aveuglément des textes légaux. Fuller demeure inexorable, en prétendant que son devoir est circonscrit.

23 août. Minuit 15. Sacco et Vanzetti sont légalement assassinés dans la prison d'Etat de Charlestown. Cet assassinat n'empêchera pas la révision tôt ou tard pour la plus grande honte de tous les assassins de Sacco et Vanzetti.

L'appel sans écho

L'un des côtés les plus douloureux de l'affaire Sacco et Vanzetti, c'est le désintéressement de l'American Federation of Labor pour le sort de nos camarades. Aux Etats-Unis, travailleurs étrangers à part, la masse ne s'est pas passionnée pour cette tragique question de justice.

C'est une raison de plus pour rappeler la grande mémoire d'Eugène Debs, le vieux leader socialiste, qui, âgé de plus de 70 ans, à sa sortie de prison où il avait été enfermé pour son opposition irréductible à la guerre, avait lancé ce noble appel en faveur de nos camarades.

Hélas ! il resta sans écho et Debs mourut les premiers mois de cette année même. C'est ainsi seulement que l'horreur de voir le crime s'accomplir lui fut épargné.

La Cour suprême du Massachusetts a enfin parlé et Bartholomé Vanzetti et Nicola Sacco, deux parmi les meilleurs et les plus braves éclaireurs qui aient jamais servi le mouvement ouvrier, doivent aller à la chaise électrique.

La décision de ce Tribunal judiciaire capitaliste n'est pas surprenante. Elle est parfaitement d'accord avec la farce tragique ou la tragédie ridicule de tout le procès à charge de ces deux travailleurs, absolument innocents et honteusement persécutés.

Les preuves invoquées au procès, dans lequel ils furent accusés d'un double assassinat dont ils ne sont pas plus responsables que moi-même, ne pouvaient suffire qu'à condamner un agitateur étranger pendant la folie furieuse de la guerre mondiale. En tout autre cas, les témoignages parjures et d'une tromperie flagrante, plusieurs fois dénoncés et bien connus de la Cour, auraient amené un acquittement immédiat. Avec de telles preuves honteuses, même un chien tueur de brebis ne pouvait être condamné, mais uniquement un « vicieux étranger ».

Sacco et Vanzetti ont été pris au filet et dès le début voués à la mort. Tous les témoignages accumulés pour établir leur innocence, sans qu'il ne soit plus question de doute, ne pouvaient les sauver devant la Cour suprême. Le juge président demeura sourd à toute raison, inamovible. Il fallait condamner. Ainsi l'ordonnaient les pouvoirs capitalistes et ainsi fut

fait. Pas de nouveau procès, de crainte que le parjure satanique des témoins et la pourriture profonde de la procédure légale apparaissent avec une clarté excessive et révoltante, malgré la complaisance de la presse travaillant à cacher au public les faits déshonorants et ignominieux.

A part la nature dégoûtement ridicule du procès, qui aurait pu et dû se terminer en un quart d'heure à la dite Cour de la classe patronale, la malice raffinée et la cruauté barbare de ces tribunaux capitalistes, hauts et bas, se révèle dans l'insupportable torture infligée pendant six longues années d'agonie aux victimes emprisonnées et impuissantes à se défendre.

Ils eussent été comparativement plus miséricordieux s'ils les avaient mis dans l'huile bouillante, brûlés à un poteau ou laissé mourir sur une roue les membres rompus, lorsqu'ils furent pris comme proies devant satisfaire la vengeance des esclavagistes, qui deviennent gras et féroces grâce au travail des enfants et qui ne pardonnent jamais à un « agitateur », trop rigide honnête pour être corrompu, trop courageux pour être intimidé et trop orgueilleux pour être supprimé.

Et c'est précisément pour cela que les patrons des fabriques, les exploiters du travail du Massachusetts ourdirent le complot contre Sacco et Vanzetti, les saisirent dans leurs griffes, les jetèrent dans une prison et les condamnèrent à être tués au moyen de leurs engins judiciaires et officiels.

Je fais appel aux travailleurs d'Amérique, afin qu'ils songent à ces deux loyaux camarades, à ces deux frères honnêtes et généreux en cette heure fatale où ils se trouvent face à face avec la plus cruelle et la plus infamante condamnation.

Les tribunaux capitalistes du Massachusetts les ont gardés sur la roue du supplice jour et nuit, dévorant leurs chairs et torturant leurs âmes six longues années durant, pour leur donner enfin le dernier coup mauvais et impitoyable les couchant dans un cercueil comme assassins et traités aux mains rouges de sang.

Je voudrais qu'il fût en mon pouvoir de faire souffrir un seul jour le juge qui présida au procès et les autres juges au sang-froid de la plus haute Cour, l'angoissante torture, l'âpre misère, l'ineffable cruauté qu'ils ont infligées, le cœur dur, dans « le calme et la sérénité judiciaires » à Sacco et Vanzetti pendant six interminables années !

Peut-être un jour ces solennels serfs en robe des pouvoirs dominants pourront expier leur crime révoltant contre l'innocence au nom de la justice.

Ils ont prononcé la condamnation de leurs victimes souffrant depuis longtemps, et la presse déclare que le dernier mot a été dit.

Je le nie

Il y a encore une voix à entendre et cette voix est celle d'une classe ouvrière outragée. C'est maintenant aux travailleurs à parler pour annoncer, au nom du mouvement ouvrier, leur décision, et cette décision est et doit être que Sacco et Vanzetti innocents ne doivent pas mourir !

Permettre que ces deux intrépides prolétaires périssent comme criminels aux mains ensanglantées, déshonorerait pour toujours la cause du travail aux Etats-Unis. Les innombrables enfants des générations encore à venir rougiraient de honte pour leurs pères et ne pardonneraient jamais leur manque de cœur et de courage.

Ce n'est pas possible, je ne saurais le croire possible, que les travailleurs américains désertent, trahissent, remettront au bourreau deux hommes qui ont été si énergiquement fidèles et fièrement dévoués à la cause du travail, comme l'ont été Sacco et Vanzetti, dont la condamnation a été prononcée par les implacables ennemis de la classe ouvrière.

Le moment est venu pour tout le monde du travail de se soulever et se réunir comme une grande armée, afin de défendre son honneur attaqué, se faire respecter et proclamer sa volonté, qu'en dépit des Cours contrôlées par les capitalistes du Massachusetts, des travailleurs innocents et honnêtes, dont l'unique crime est leur innocence même et leur dévouement à la cause du travail ne devront pas être tués par les mercenaires officiels des Compagnies qui gouvernent et tyrannisent l'Etat.

Quelle que soit l'occupation de l'ouvrier, sans

distinction de théorie ou de croyance, d'union syndicale ou de parti, comme c'est de la cause suprême de nous tous qu'il s'agit, cet appel s'adresse à chacun et à tout le monde, afin de nous unir, d'un océan à l'autre, dans chaque Etat et dans toute la nation pour protester d'une voix tonnante contre le crime fou et maudit en haine du travail que l'on veut perpétrer dans le fier Etat autrefois du Massachusetts.

Des milliers de meetings devront être convoqués immédiatement pour y dénoncer le crime qui nous menace.

Des millions de lettres de dédaigneux ressentiment devront parvenir au gouverneur du Massachusetts et aux membres de la Chambre et du Sénat fédéraux.

Ainsi, seulement, ainsi nous sauverons Sacco et Vanzetti. Nous ne pouvons ignorer notre devoir vis-à-vis des camarades martyrs, vis-à-vis de notre cause, de la justice et de l'humanité sans nous rendre coupables de trahison envers notre propre nature humaine et d'outrage à notre âme même.

Levez-vous, millions de travailleurs de la nation, et jurez par tout ce que vous considérez comme sacré dans la cause du travail, de la vérité, de la justice et de toutes les meilleures choses de la vie, que Sacco et Vanzetti, mes frères et vos frères innocents comme nous le sommes, ne devront pas être honteusement tués pour satisfaire la vengeance d'une poignée de ploutocrates esclavagistes !

Debs n'affectionnait certes pas la violence du langage, mais ici l'évidence même de l'infamie commise contre Sacco et Vanzetti fait éclater son indignation. Malheureusement une grande partie des travailleurs américains ont à peu de chose près la mentalité de leurs maîtres. Et l'horrible assassinat devint inévitable!

Responsabilité morale

Après les événements des 22 et 23 août dernier, notre presse fasciste a beaucoup parlé de responsabilité morale. Sa thèse est en somme celle-ci : les organisateurs ou les orateurs d'une manifestation sont responsables de tout ce qui peut faire ceux qui ont répondu à leur appel ou même qui ont pu se trouver sur hasard dans la rue.

Les organisateurs d'un banquet seraient ainsi responsables des goinfres ou des ivrognes, qui peuvent trop y boire et manger ; ceux d'un bal des scènes de corruption et de jalousie qui souvent s'y déroulent, ceux de grandes fêtes sportives ou autres, de tout accident qui peut s'y produire, et ainsi de suite.

On pourrait, toujours du même point de vue, rendre tout producteur responsable du mauvais usage qui sera fait de ses produits ; tout théoricien responsable des fausses interprétations de ses théories ; tout inventeur responsable des accidents survenus à des engins non encore perfectionnés, etc., etc.

Le très réactionnaire Paul Bourget disait bien qu'il n'était pourtant pas permis de faire retomber sur l'inventeur de la dynamite la responsabilité de l'emploi criminel qui peut en être fait, mais nos docteurs en responsabilité morale pour être logiques devraient, par exemple, rendre responsables de tous les accidents de la rue, les fabricants d'automobiles, camions, motocyclettes, bicyclettes, etc.

Eh bien, cette théorie de la responsabilité morale est bien loin de nous déplaire. Elle nous permettrait, en effet, de prononcer une condamnation intégrale et définitive contre tous nos maîtres et seigneurs. Car, en somme, ne sont-ils pas, eux, les organisateurs de la société tout entière, de ses institutions politiques, économiques et autres ? Responsables donc de toutes les misères et de tous les crimes d'un monde qu'ils dominent bien plus effectivement et constamment que nous ne saurions dominer une foule un soir de grande passion, d'indignation soudaine et de désespoir profond.

Voyez, par exemple, ce qui s'est passé pour la grande boucherie mondiale. En a-t-on rendu responsables les organisateurs des militarismes ? Pas le moins du monde. Nul des grands massacres n'a été processé et condamné. Les plus durement frappés par des exécutions sommaires ont été ceux qui se montraient las de l'œuvre de destruction et de meurtre. Et la guerre terminée, les plus persécutés ont encore été insoumis et déserteurs. La condam-

nation de Sacco et Vanzetti a été ouvertement réclamée par la magistrature américaine comme celle de deux réfractaires. Des rois ont bien perdu leur trône, mais ils se trouvent jouir de gros revenus et vivre toujours d'une vie princière.

Nous serions responsables de ce que la foule fait spontanément, sans aucun moyen de l'y obliger ; les classes nanties prétendent ne l'être nullement de ce qu'elles lui ordonnent de faire, sous peine d'être affamée, emprisonnée et même massacrée.

Les pouvoirs, tous les pouvoirs se déclarent irresponsables des maux d'un monde entièrement dominé par eux. Et en fait de maux et de dommages, il y en a d'autrement grands et considérables que le bris de quelques vitres et l'échange de quelques horions. Mais, en fait, pour nous en tenir au cas particulier, qui a tué Schaefer, en donnant l'ordre de faire feu, le soir du 22 août dernier ? C'est là la seule perte vraiment irréparable et regrettable, mais là-dessus Messieurs les chercheurs de responsabilités gardent un silence très significatif. Quels hypocrites !

Expulsions

La justice doit être la même pour le citoyen et l'étranger. En réalité, elle en diffère de beaucoup, grâce surtout aux expulsions administratives, qui représentent pour les étrangers une peine arbitraire à perpétuité.

Un Italien est condamné à vingt-quatre heures de prison pour refus de circulation, refus forcé pour celui qui se trouve au milieu d'une foule compacte. En tout cas cela ne devrait représenter qu'une simple contravention ; au contraire, notre Conseil fédéral en fait un crime, puni par le bannissement à vie de tout le territoire suisse. C'est infiniment odieux. Ajoutons que cette fois-ci les expulsés n'étaient pas même connus pour militer ou simplement appartenir à un groupe d'avant-garde.

Inutile de protester. Même après avoir démontré l'énormité de la chose, Messieurs de Genève se retranchent derrière les ordres de Berne et Messieurs de Berne invoquent des rapports indiscutables de Genève. A remarquer que l'expulsion d'un pays étant connue, du coup on devient indésirable pour tous les autres.

Nous nous rappelons le cas de Kropotkine, revenu en Suisse après trente ans qu'il en avait été expulsé. Il vivait très modestement à Locarno, ne pouvant plus supporter pendant les mois d'hiver et d'automne le climat de Londres. Or, la police politique fédérale avisa les autorités tessinoises de ne plus en tolérer le séjour. Le maire de Locarno et le Conseil d'Etat tessinois intervinrent alors en faveur de Kropotkine, mais le Procureur fédéral exigeait de lui une demande de vouloir bien rapporter l'arrêté d'expulsion.

Kropotkine, prévenu par des amis, s'indigna de cette exigence : « Je ne ferai aucune demande et partirai immédiatement dès l'ordre reçu. En Russie tsariste même, tout délit est prescrit après trente ans. Je ne veux pas souscrire aux prétentions d'une législation pire que celle russe. »

Et malgré le lourd sacrifice économique que cela représentait pour lui, il partit, se refusant à tout acte qui pût paraître de soumission ou de regret de son œuvre du passé. Il se rendit alors en Italie qui heureusement pas encore fasciste, mais le climat en était moins favorable pour lui.

Depuis la guerre, les expulsions ne se comptent plus, puisqu'il n'est plus besoin d'un arrêté spécial. La police refuse d'accorder ou de renouveler un permis de séjour et le tour est joué.

Parmi toutes les iniquités, on conviendra que celle d'une condamnation à perpétuité, prise sans aucun jugement régulier, par simple mesure administrative, est bien l'une des plus grandes qui soit. Mais l'habitude aidant, personne ne paraît plus s'en émouvoir et il arrive même que les Chambres de travail ou une police soi-disant socialiste contribuent à « éloigner » des étrangers.

Nous avons aujourd'hui tout un véritable « régime d'expulsions », introduit peu à peu sans que le monde ouvrier y prenne garde et parfois même sous le prétexte de le protéger !

NOTES EN MARGE

AH ! CES CHRETIENS !

Voici comment M. le pasteur Paul Pettavel commente l'assassinat de Sacco et Vanzetti dans *La Feuille du Dimanche* :

Ils ont été électrocutés, malgré l'émotion mondiale soulevée à leur sujet. Il faut croire quand même que leur culpabilité était plus apparente que leur innocence. Juges et gouverneur du Massachusetts, représentants de la justice et de la politique américaines, sont gens conscients de leur devoir de magistrats, d'hommes ensuite, de chrétiens peut-être. Aucun d'eux n'a entendu assumer la responsabilité d'un déni de justice qui serait un crime. D'ailleurs, dès que des doutes se sont élevés au sujet de la condamnation de ces deux hommes, la justice a donné le temps nécessaire à éclaircir les doutes et à établir l'innocence des condamnés ; la dite justice a patienté sept années, ce qui est un temps prolongé ; il faut croire que durant ces sept années l'innocence de Sacco et Vanzetti n'a pu être établie et que les motifs de condamnation à mort sont demeurés prépondérants, même déterminants jusqu'à l'obligation de conscience.

Reconnaissons d'autre part que chez nous on eût agi autrement. Du moment qu'il subsistait un doute, même minime, la peine de mort, totale et irréparable, aurait été commuée en un emprisonnement prolongé. Puis au vu du supplice de ces deux hommes qui pendant sept ans ont vécu la veille de leur exécution, à savoir le tourment de mille morts, la justice aurait fait place à la commisération et à la clémence ; on les aurait condamnés à la prison et grâciés au bout de leur dixième année d'internement ; la justice intrinsèque de la magistrature américaine a froissé douloureusement notre humanitarisme suisse et notre conscience de chrétiens.

M. le pasteur condamne donc Sacco et Vanzetti et absout leurs assassins sans s'être donné la peine d'examiner leur cas.

Pour tout esprit impartial et renseigné, nos deux camarades sont innocents, et cette innocence au point de vue matériel des témoignages a été reconnue implicitement par le juge bourreau Thayer lui-même, qui a expliqué ainsi la condamnation :

A mon avis, ces verdicts n'ont pas été déterminés par les dépositions des témoins, puisqu'en fait les témoins de la défense assurant qu'aucun des accusés ne se trouvait dans l'automobile du crime, étaient plus nombreux que les témoins de l'accusation. La preuve qui a amené la condamnation des accusés résulte des circonstances de l'affaire ; c'est la preuve qui s'appelle, en droit, la conscience de la culpabilité.

Il est amplement prouvé que toutes les « circonstances de l'affaire » contribuent à établir l'innocence de Sacco et Vanzetti ; mais bornons-nous à l'aveu que d'après l'ensemble des témoignages, ils devaient être acquittés. Et cela même après avoir refusé d'entendre les témoins établissant qu'au jour et à l'heure du crime Sacco était à Boston et Vanzetti à Plymouth et nullement à South Braintree.

C'est égal, ces pasteurs qui vont « à la recherche du mieux » sont parfois bien écœurants.

PRECISIONS NECESSAIRES

La presse nous reproche de n'avoir pas protesté contre les persécutions en Russie pour délit d'opinion. C'est faux. Les anarchistes ont publié des tracts, des brochures et même des volumes contre la tyrannie bolcheviste ; nous avons organisé aussi des meetings pour réclamer la libération des victimes politiques, au nombre desquelles, bien entendu, nous ne comptons certes pas les partisans de l'ancien régime tsariste.

La dictature rouge a trouvé dans les attaques de généraux à la solde de la France et de l'Angleterre la justification non seulement d'une très légitime défense, mais aussi le prétexte de son terrorisme à l'intérieur avec suppression des droits et des libertés les plus élémentaires pour toutes les fractions révolutionnaires dissidentes du bolchevisme.

Pour tout dire, ceux qui rêvent de l'ordre

fasciste perdent tout droit de protester contre n'importe quelle tyrannie.

LES VITRES CASSEES

Pour quelques vitres cassées notre bonne presse genevoise a parlé d'émeute, de guerre civile, de barbarie, etc., bien qu'il fût parfaitement établi que parmi les individus arrêtés personne n'était armé et que les seuls coups de feu tirés l'ont été par la police. Nul témoin jusqu'à présent pour témoigner du contraire. La dite presse a colporté aussi des contes à dormir debout de conspiration, de personnages mystérieux, d'organisation de bandes, etc., insistant sur la nécessité d'une répression exemplaire.

Notre bourgeoisie qui a assisté avec une parfaite indifférence au bouleversement et à la boucherie la plus épouvantable qu'ait jamais vus l'Histoire, veut nous faire croire à son extrême sensibilité. Nous ne savons si c'est bien là de sa part hypocrisie ou plutôt inconscience, mais voici une citation de Ferdinand Buisson bien propre à la rappeler au sens des proportions :

Combien faudrait-il de bandits armés, combien de pestes et de choléras, combien de tamponnements, combien de rixes, quelle fureur de passions emportées et homicides, pour réaliser dans le même temps le massacre méthodique des plus vigoureux, des plus courageux, des plus honnêtes, des plus utiles citoyens ? Le plus fâcheux désordre, la négligence la plus déréglée, la plus ingénieuse méchanceté ensemble ne feraient pas à beaucoup près l'étonnant travail de ces hommes savants, dévoués, résignés, méthodiques et enfin admirablement sages, que l'on appelle les militaires. Par le jeu d'une organisation folle très sagement servie, la vertu la plus rare s'emploie au plus sauvagement égoïquement. Les hommes les plus pacifiques sont formés en cyclone par un art incomparable et aussitôt anéantissent moissons, villages et habitants, et se perdent eux-mêmes.

Allons ! les vitres brisées ont déjà été remplacées par les vitriers ; leur prix est inférieur à celui d'un seul coup d'artillerie lourde. Et les dommages les plus grands sont ceux résultant pour les manifestants eux-mêmes d'une répression brutale et aveugle.

A rappeler pour finir que le fascisme pillard, incendiaire et assassin n'a eu, de la part de la même presse, aucun blâme et a récolté même force éloges.

Messieurs les imposteurs, taisez-vous !

SIMPLE QUESTION

Sous ce titre, le *Drapeau Rouge* publie les lignes suivantes :

Est-il vrai qu'un brigadier de gendarmerie a donné l'ordre à ses agents qu'au cas où l'anarchiste Tronchet serait arrêté, il fallait le passer à tabac, mais... ne pas le frapper sur la tête, seulement le frapper entre les deux épaules jusqu'au moment où Tronchet s'affaissait de lui-même. Ce serait l'indication que Tronchet en aurait assez pour mourir sur un lit d'hôpital.

Le brigadier aurait lui-même fait la démonstration à ses agents de la manière qu'il faut frapper pour que les poumons soient foutus.

Ces ordres auraient été donnés dans un poste de police en présence de plusieurs personnes arrêtées.

Ces faits sont-ils exacts ?

Si oui, quelles mesures seront prises à l'égard de ce brigadier ?

C'est sans doute la certitude d'être assommé par les gens de l'ordre qui a décidé notre camarade Tronchet à s'éclipser pendant un certain temps, en attendant aussi que les autorités judiciaires veuillent bien préciser leurs accusations contre lui.

Un premier point est déjà acquis, et c'est que nulle part où des vitres ont été cassées sa présence a été signalée, preuve certaine qu'il n'avait pas même songé à tout ce qui a suivi la manifestation devant le Consulat américain. Il n'est absolument pour rien dans les incidents qui se sont produits ailleurs, dont il n'a pas même été témoin avec des centaines de manifestants. Son seul délit reste donc celui d'avoir protesté avec vigueur contre les passages à tabac, en souhaitant qu'à l'avenir chacun soit prêt à les empêcher. Et tout honnête homme ne peut que condamner avec lui des

pratiques lâches et odieuses, que toutes les félicitations à la police et à ses chefs ne sauraient certainement absoudre.

Les jeunes gens qui, mal conseillés par leurs parents ou avocats, ou par perversité, ont prétendu que Tronchet leur avait dit de casser des vitres, en ont menti et ne pourront le soutenir dans une confrontation.

Que Messieurs de la justice veuillent bien préciser leurs accusations et il leur sera promptement répondu.

Leur dernière lettre

Voici la dernière lettre de Sacco et Vanzetti qui est encore un émouvant acte de foi.

Maison de la mort des prisons de l'Etat du Massachusetts,

22 août 1927,

Chers amis et camarades

du Comité de défense,

Demain, quelques minutes après minuit, nous devons mourir sur la chaise électrique, s'il ne se produit pas une intervention du gouverneur Fuller ou des juges de la Cour fédérale des Etats-Unis ordonnant un renvoi.

Nous n'avons plus d'espoir. Ce matin, notre brave défenseur et ami Michélangé Musmanno est venu vers nous, de retour de Washington, et nous a promis de revenir l'après-midi s'il en avait le temps. Louise et Rose sont aussi venues nous rendre visite, nous promettent de même de revenir l'après-midi. Mais c'est déjà 5 heures et demie et nous n'avons encore vu personne.

C'est donc qu'il n'y a aucune bonne nouvelle pour nous, sans quoi l'un d'entre vous serait déjà venu pour nous la communiquer. Ce manque de nouvelles signifie presque sûrement que tous vos efforts ont échoué et que vous employez les dernières heures qui vous restent en des tentatives désespérées et vaines pour empêcher notre exécution.

En un mot, nous sommes perdus.

C'est pourquoi nous avons décidé de vous écrire cette lettre pour vous exprimer toute notre reconnaissance et admiration pour tout ce que vous avez fait pour notre défense pendant sept ans trois mois et dix-sept jours.

Le fait que nous sommes vaincus et que nous devons mourir ne diminue en rien notre gratitude et notre estime pour votre émouvante solidarité vis-à-vis de nous et de nos familles.

Amis et camarades, maintenant que le tragique épilogue de notre procès approche, n'ayez plus qu'un seul cœur. Deux d'entre nous seulement mourront, mais nos idées et les vôtres vivront dans des millions de cerveaux. Elles ne sont pas vaincues ni détruites.

Faites un trésor de nos souffrances, de nos douleurs, de nos fautes, de nos défaites, de notre passion pour les batailles à venir et pour l'émancipation finale.

Soyez tous unis en cette heure la plus sombre de notre tragédie. Courage, et saluez pour nous les amis et camarades du monde entier.

Nous vous embrassons tous et vous disons une dernière fois adieu, le cœur déchiré mais plein d'amour.

Maintenant et pour toujours, vive vous tous et vive la liberté.

Bien à vous dans la vie et dans la mort.

Bartolomeo Vanzetti.

Nicola Sacco.

Maîtres et serviteurs

Nous avons reçu les deux lettres suivantes :

Le peuple américain est digne de ses maîtres !

Les dirigeants des Chambres syndicales travaillistes de New-York ont refusé de donner l'ordre de grève générale dans ce cas extrême de Sacco et Vanzetti.

Tels maîtres, tels serviteurs !

La mentalité américaine ne saurait être autre, avec une population en grande partie composée d'un amalgame de peuples européens, pirates et aventuriers, rués à la conquête de richesses.

Leur cas pathologique est frappant.

Pour assouvir leur soif d'or, ils n'ont reculé devant aucun obstacle ou crime. Le cœur, chez eux, est remplacé par un bloc d'or. Le

sentiment de solidarité qui doit être à la base de toute existence humaine saine et bien équilibrée, n'existe pas chez ces monstres humains qui se réclament néanmoins de la plus haute civilisation.

Boycottons donc non seulement leurs produits, mais dénonçons aussi l'influence néfaste de leur finance sur le monde entier. LUI.

Vous avez assassiné nos amis. La lutte continue. Sans nous faire de grandes illusions, nous pensions que peut-être vous vous seriez arrêtés au bord du gouffre. Nous nous trouvons toujours en face de nos trois ennemis : le prêtre qui ment, l'officier qui tue, le capitaliste qui vole. C'est pour avoir affirmé cette vérité que nos amis sont morts. Imbéciles qui croient tuer une idée en assassinant lâchement deux hommes.

Nous savons, nous, ce que représente le « grand soir » que vous avez sottement ridiculisé. Mais votre minuit trois minutes, heure américaine, pourrait peut-être avoir la valeur d'un symbole. Nous nous donnons rendez-vous à minuit trois minutes. Cette heure sonnera, soyez-en certains.

Des millions d'hommes se lèveront et affirmeront leur volonté. Le régime qui a commis le crime de minuit trois minutes est condamné.

La Liberté triomphera de tous les despotes, de toutes les dictatures. En mémoire de nos amis : Vive la Liberté ! Vive l'Anarchie ! C. R.

Mélanges

DES GOUVERNEMENTS POUR...

Dans une lettre adressée à la « Ligue pour la Société des Nations », lord Cecil écrit que si les peuples sont vraiment déterminés à ce que les armements soient limités, ils trouveront des gouvernements pour réaliser leur volonté.

Cette lettre ayant été envoyée au Comité anglais de la Ligue, il est probable que le noble lord a ainsi, d'une façon détournée, posé sa candidature pour le jour où M. Baldwin sera fatigué. Car nous avons peine à croire qu'un politicien aussi averti que ce lord anglais ne sache que la paix, sans réserve, ne peut être l'œuvre de n'importe quel gouvernement. Même l'éphémère gouvernement travailliste a passé des commandes de croiseurs. Il est vrai qu'on a expliqué que c'était pour combattre le chômage. Il est cependant beaucoup de pacifistes qui penseront que les chômeurs auraient pu être employés, à défaut d'autres besoins, à démolir les arsenaux.

Les peuples veulent la paix et ce ne sont pas les élucubrations de plumitifs gags ou des jeunes écornifleurs du fascisme qui feront que cela ne soit pas. Les peuples veulent la paix, mais ne savent pas la réaliser, parce qu'au lieu d'agir conformément à leurs vœux ils en attendent la réalisation des gouvernements de toutes étiquettes et de toutes couleurs. Et ce sont toujours les mêmes déceptions avec, au bout, les tueries. Ce n'est que du pacifisme bêlant et, partant, sans effet aucun que celui qui n'attend sa réalisation que du ciel ou des fauteuils ministériels. Nous ne demandons pas à tous d'être des renverseurs de montagnes, mais il semble que ce ne serait pas trop exiger des propagandistes « pacifistes » que de leur demander de ne plus endormir les gens en les conviant à attendre le bon gouvernement qui, à son tour, devra être prudent pour examiner les vœux pacifistes des peuples. Et la comédie continuera.

Il n'y aura de paix que par l'insurrection des peuples contre la guerre.

TRES TRISTE

Les conservateurs genevois ont eu grand peur lors des événements du 23 août. Ils se sont vengés féroceement sur des jeunes gens coupables surtout de n'avoir su maîtriser leur indignation. Il n'y a que les gens au cœur sec qui peuvent rester impassible à l'annonce d'un grand crime. Excités par la presse des gens d'affaires, les juges ont condamné et les gouvernants expulsés.

Le *Journal de Genève* qui, le premier, a réclaté des mesures de terreur et dont le grand homme voulait mettre la ville en état de siège pour justifier la frousse et exercer quelques basses vengeances, s'est cependant apitoyé sur

le sort d'une victime. Sous le titre « Triste », il conte le cas d'un jeune homme de « bonne famille » fort à l'étude et doué d'un cœur généreux qui lui fait consacrer tous ses loisirs aux bonnes œuvres. Ce jeune homme a été condamné pour injures aux agents à sept jours de prison, puis fut immédiatement expulsé. Le *Journal de Genève* en prend prétexte pour vomir quelques méchancetés à l'adresse de militants socialistes... qui ont ainsi brisé la carrière d'un bon jeune.

Stupidement et méchamment, on incite à l'infamie et lorsqu'elle est accomplie on en prend note pour attaquer des adversaires. Remarquons que le *Journal* ne s'apitoie que sur le sort du jeune homme dont les parents sont bien pourvus d'argent, car la vertu n'est l'apanage que de ceux qui ont des fonds en banque. Ce qui est très triste, c'est de voir des gens qui prétendent avoir le monopole de tout ce qu'il y a de bien, exploiter les souffrances sans même blâmer les auteurs.

Injures aux agents ? Cela veut dire que ce jeune homme intelligent et bon n'a fait qu'exprimer son indignation en présence des brutalités policières. Et pour cette action honnête et spontanée, on le frappe d'une peine qui doit peser sur toute son existence. Et le *Journal de Genève* ne proteste pas contre une telle monstruosité ; il exploite simplement le fait en vue d'une sale cuisine électorale. Et ces gens se réclament d'un dieu d'amour et de paix ? Hypocrites !

GARDES CIVIQUES

Pour sauver l'ordre, messieurs les grands propriétaires et brasseurs d'affaires ont fait appel aux « honnêtes gens » pour seconder la police. Car ces messieurs de la banque n'aiment pas s'exposer aux coups. Ils n'aiment que les... coupons. Ceux qui répondent à leur appel sont de très honnêtes amis de l'ordre dont, souvent, ils ne tirent pas grand profit.

Les mobiles qui font agir ces amis de l'ordre ne sont pas toujours très purs.

L'un de ces gardes, récent failli, qui montrait très ostensiblement sa poche à revolver bien garnie, cherchait une occasion de se faire renflouer en se montrant zélé et pas très scrupuleux ami de l'ordre. Un autre, qui exerce une profession un peu spéciale, disait à une de mes connaissances : « Ne m'en voulez pas, car je m'en fiche de la garde civique ; si j'y suis allé, c'est que je suis en difficulté avec la police. Je voulais me faire présenter au chef et essayer d'aplanir les choses. »

Evidemment tous ces gaillards ne sont pas la crème du courage et de l'honnêteté. C'est une raison de plus pour que les travailleurs s'organisent pour leur répondre avec vigueur. Le jour où il y aura plus de risques que de profits, le recrutement de la garde civique sera moins aisé. A. A.

La meilleure propagande pour la paix

C'est sans doute celle de se refuser d'ores et déjà à toute préparation pour la guerre. C'est ainsi que l'a justement comprise un instituteur de notre ville, Ed. Jacopin, qui a paru le jeudi 8 courant devant le Tribunal militaire de la 1re division, accusé de désertion. Voici le compte rendu de ce procès que nous empruntons au Travail :

Trois jours avant de terminer son dernier cours de répétition, Jacopin qui n'avait jamais servi dans l'armée qu'à son corps défendant, sentit la nécessité impérieuse de manifester autrement que par des paroles sa profonde conviction du danger que les armées, en général, et notre armée suisse en particulier, font courir à la paix. Il déserta.

Après la lecture de l'acte d'accusation, des questions sont posées à Jacopin sur son état civil, sa carrière, ses services dans l'armée. Il déclare n'être d'aucun parti politique, quoique suivant avec intérêt tout ce qui se passe ; protestant de naissance, il n'est pas pratiquant.

Interrogé sur sa situation dans l'armée, J. déclare qu'il a pu éviter d'être gradé ; ses rapports avec ses supérieurs ont toujours été cordiaux, bien qu'il ait plus d'une fois eu l'occasion de leur exposer ses idées antimilitaristes. Lors de son dernier cours, il avait discuté

de la question avec son aumônier militaire ; celui-ci ayant une fois comparé la Suisse à un flambeau, Jacopin lui écrit que c'est dans le sens de la paix et d'un nouvel esprit qu'elle devrait l'être.

On interroge Jacopin sur ses convictions antimilitaristes et sur la propagande qu'il fait à l'école ou ailleurs. « Il est de mon devoir, dit-il, de parler aux enfants du danger de la guerre ; la guerre est, au même titre que l'alcool, un fléau contre lequel je dois les mettre en garde. De plus, je leur ai raconté comment quelques Suisses désireux de servir leur pays plus utilement avaient organisé un service civil en dehors de toute question antimilitariste. »

Jacopin déclare avoir travaillé lui-même 15 jours au service civil, à Feldis, cet été. Après qu'il ait précisé les conditions dans lesquelles il quitta le service militaire, lecture est donnée des deux lettres écrites par Jacopin, la première à son capitaine pour lui exposer les motifs de son départ de l'armée, la deuxième à ses camarades ; malheureusement, cette dernière a été interceptée.

Un rapport du Département de justice et police du canton de Genève décerne à Jacopin les éloges les plus sentis, tant sur la parfaite honorabilité de sa vie privée que sur l'estime et l'affection dont il jouit comme maître ; ce rapport ajoute qu'épris d'idéal et de foi, Jacopin consacre ses instants de loisir à la propagande pacifiste.

L'instituteur Jacopin ne s'en est pas moins vu condamner à deux mois de prison et trois ans de privation de ses droits civiques, pour sa propagande par le fait en faveur du désarmement. Nos bourgeois veulent bien tolérer celle orale de tous les discoureurs de la S. d. N. n'aboutissant jamais à rien, sinon à maintenir et accroître les budgets militaires. Mais fi donc de tout acte sincère !

Correspondance

Nous avons reçu les lettres suivantes.

Leysin-Village, 23 août 1927.

Cher ami,

C'est fait ! L'assassinat des deux innocents est accompli. Je t'écris le cœur serré et la gorge étranglée. Jusqu'au dernier moment, j'ai voulu espérer, hélas ! contre tout espoir. Il fallait au christianisme yankee, au capitalisme de la Bible, l'exécution des deux martyrs.

Raidissons-nous quand même. Les noms de Sacco et Vanzetti vivront à jamais dans la mémoire de tous les hommes de justice et de liberté.

Je te remercie pour les admirables paroles que tu as prononcées et que j'ai lues dans le *Droit du Peuple*.

De cœur avec toi et avec tous les hommes libres. L. G.

Croix (Nord), 23 août 1927.

Chers camarades du *Réveil*,

Nous avons souffert dans notre chair et dans notre cœur ce jour, mais nous sommes souvenus que vous avez lutté pendant sept ans, à chaque instant, et que votre douleur doit être plus grande encore que la nôtre.

C'est pourquoi, chers amis du *Réveil*, veuillez en cette triste circonstance, recevoir les meilleurs sentiments des camarades du Nord et du Pas-de-Calais.

Ne vous laissez pas abattre par le chagrin, soyez forts. Vos consciences peuvent être tranquillisées. Tout ce qu'il était humainement possible de faire vous l'avez fait. Bien chers camarades, reprenez courage, les travailleurs du monde entier ont vibré dans un sentiment de Justice et de Liberté.

Et vous, amis sincères et ardents, recevez des camarades de *Germinal*, du Comité de Défense sociale, les anarchistes du Nord et du Pas-de-Calais, les meilleurs saluts fraternels et les plus cordiales poignées de mains.

Vengeons Sacco et Vanzetti !

Pour *Germinal*,

Hoche Meurant.

Boycottons „La Suisse“